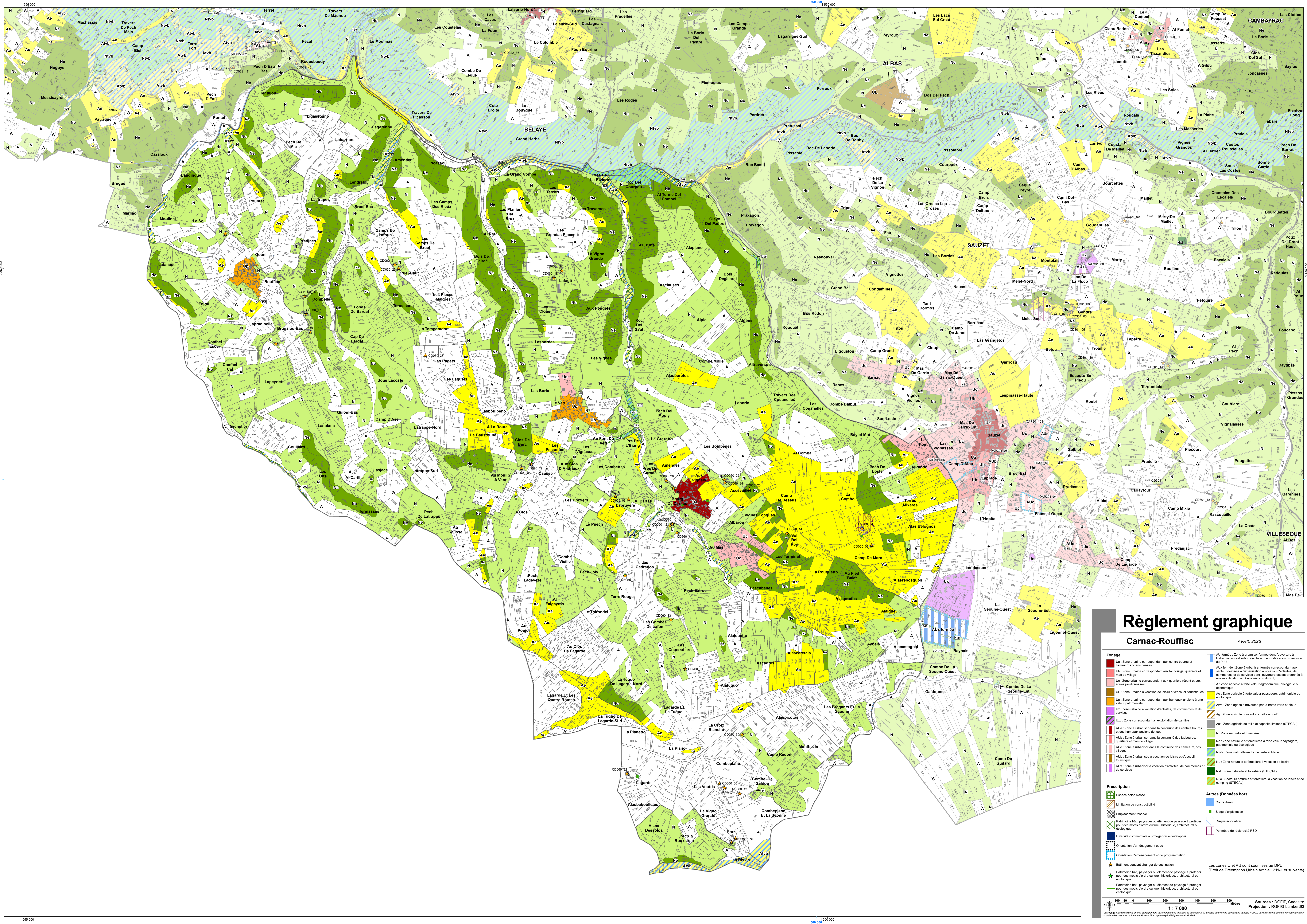




Règlement graphique

Carnac-Rouffiac

AVRIL 2026

- | | | |
|--|---|---|
| Zonage | <ul style="list-style-type: none">UL : Zone urbaine correspondant aux centres bourgs et hameaux anciens densifiésUbs : Zone urbaine correspondant aux faubourgs, quartiers et mas de villageUc : Zone urbaine correspondant aux quartiers récent et aux zones pavillonnairesUL : Zone urbaine à vocation de loisirs et d'accueil touristiqueUsp : Zone urbaine correspondant aux hameaux anciens à une vocation patrimonialeUx : Zone urbaine à vocation d'activités, de commerces et de servicesUxc : Zone correspondant à l'exploitation de carrièreAla : Zone à urbaniser dans la continuité des centres bourgs et des hameaux anciens densifiésAlb : Zone à urbaniser dans la continuité des faubourgs, quartiers et mas de villageAlu : Zone à urbaniser dans la continuité des hameaux, des villagesAlu : Zone à urbaniser à vocation de loisirs et d'accueil touristiqueAlux : Zone à urbaniser à vocation d'activités, de commerces et de services | <ul style="list-style-type: none">AU fermée : Zone à urbaniser fermée dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification ou révision du PLUAux fermée : Zone à urbaniser fermée correspondant au secteur destiné à l'urbanisation à vocation d'activités, de commerces et de services dont l'ouverture est subordonnée à une modification ou à une révision du PLUA : Zone agricole à forte valeur paysagère, biologique ou économiqueAe : Zone agricole à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologiqueAlt : Zone agricole traversée par la trame verte et bleueAg : Zone agricole pouvant accueillir un golfUxc : Zone agricole de taille et capacité limitées (STECAL)N : Zone naturelle et forestièreNs : Zone naturelle et forestière à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologiqueNbv : Zone naturelle en trame verte et bleueNl : Zone naturelle et forestière à vocation de loisirsNlf : Zone naturelle et forestière à vocation de loisirs et de camping (STECAL) |
| Prescription | Autres (Données hors) | |
| <ul style="list-style-type: none">Espace bois classéLimitation de constructibilitéEmplacement réservéPatrimoine bâti, paysager ou élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologiqueDiversité commerciale à protéger ou à développerOrientations d'aménagement et de programmationBâtiment pouvant changer de destinationPatrimoine bâti, paysager ou élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologiquePatrimoine bâti, paysager ou élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique | <ul style="list-style-type: none">Cours d'eauSillage d'exploitationRisque inondationPérimètre de microprote RSD | |
- Les zones U et AU sont soumises au DPU (Droit de Préemption Urbain Article L211-1 et suivants)
- Sources : DGFiP, Cadastre
Projection : RG93-Lambert93
1 : 7 000